

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-cinq le dix juin.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : deux juin

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents :

Procurations :

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Audrey MEUNIER, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M. Thomas REVET, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, Mr Alan DUVAL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Secrétaire de séance : Mme Jessica GATTE

OBJET : RETRAIT DES COMMUNES DE SAINT-MATHIEU ET GORRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DU SUD OUEST 87

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse (SIMD) du Sud-Ouest 87,

Considérant que le Comité Syndical du SIMD du Sud Ouest 87 lors de sa séance du 07 mai 2025 a émis un avis favorable quant au retrait de la Commune de Saint-Mathieu du SIMD du Sud-Ouest 87 Délibération N°07/2025

Considérant que le Comité Syndical du SIMD du Sud Ouest 87 lors de sa séance du 07 mai 2025 a émis un avis favorable quant au retrait de la Commune de Gorre du SIMD du Sud-Ouest 87 Délibération N°08/2025

Considérant que cette décision implique une modification de ses statuts,

C'est pourquoi, conformément à l'article L.5211-18 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Commune, au sein de son assemblée délibérante, doit se prononcer sur le retrait des Communes de Saint-Mathieu et de Gorre du SIMD Sud Ouest 87 par l'adoption d'une délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
087-218713501-20250610-D019_2025-DE
Reçu le 12/06/2025



N° 019 2025

- **d'émettre** un avis favorable quant au retrait des Communes de Saint-Mathieu et Gorre du SIMD du Sud-Ouest 87.

Fait à Saint-Auvent, le 10 juin 2025

Bruno GRANCOING

Maire,

Certifié exécutoire, compte tenu :

De l'envoi en Préfecture le : 12/06/2025

De la publication le : 12/06/2025

